	Projet pédagogique Accueil de loisirs Automne 2026 « Affronte tes peurs »	E7-305-A ACM Automne
Site :	CATTENOM	
Secteur :	SECTEUR JEUNES	

Du lundi 19 au vendredi 30 octobre 2026 • 11 à 17 ans • 16 jeunes maximum, sauf le vendredi 30 octobre : 24 jeunes maximum

Direction des deux semaines : Christophe MULLER PAIX. Animation : Guillaume KANDEL du 19 au 23 octobre ; Amelle FILALI du 26 au 30 octobre ; Andréa MADERT, animatrice diplômée d'un CAP Petite Enfance.

Table des matières

CARTE D'IDENTITE

I. ORGANISATEUR

II. ADRESSE SIEGE SOCIAL

III. IMPLANTATION

PREAMBULE

INTENTIONS EDUCATIVES

FINALITE

OPERATIONALITE DU PROJET / DE L'ACTION

IV. ORGANISATION

V. Orientations pédagogiques de l'accueil jeunes

CONSTAT

OBJECTIFS SPECIFIQUES

MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS

ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET MOYEN MIS EN OEUVRE

ÉVALUATION

VI. Propositions complémentaires à répartir

VII. VIII.Sortie Walygator du 30 octobre

IX. ORGANISATION DE L'ESPACE

X. DEPLACEMENT

XI. PROCEDURE HYGIENE

XII. Mesures générales

XIII. Nettoyage des mains

XIV. Réception des repas

XV. Service des repas et sorties

ENCADREMENT

XVI. FONCTION ET ROLE

XVII. COMPOSITION

Direction de l'accueil de loisirs par semaine

Équipe d'animation Secteur Jeunes

XVIII. LE CADRE ET LES REGLES PEDAGOGIQUES

XIX. REPARTITION DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT

XX. ORGANISATION DES REUNIONS PEDAGOGIQUES

XXI. PAUSES

XXII. EVALUATION DES STAGIAIRES BAFD/BAFA

SUIVI SANITAIRE

ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS D'HANDICAP ET TROUBLES DE LA SANTE

XXIII. L'ACCUEIL

XXIV. LA SENSIBILISATION DE L'EQUIPE

XXV. LES INFORMATIONS MEDICALES

XXVI. LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET LE MOYENS

XXVII. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

XXVIII. BILAN

EVALUATION DU PROJET

XXIX. QUE VA-T-ON EVALUER ?

XXX. OUTILS D'EVALUATION

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE

XXXI. PLAN DE PRÉVENTION MÉTÉO ET ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

XXXII. Anticiper les conditions d'automne

XXXIII. Préparer la sortie en forêt

XXXIV. Protéger le confort et la santé

XXXV. PLAN SECURITE ALERTE INCENDIE

Signal d'alerte : alarme incendie

XXXVI. PLAN SECURITE ACCIDENT NUCLEAIRE

Signal d'alerte : sirène

XXXVII. PLAN SECURITE ALERTE ATTENTAT

Signal d'alerte : sonnerie ALARME INTRUSION

POSTURE ET ROLE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :

ATTENTATS : Comment en parler aux enfants

XXXVIII. Éléments de fonctionnement à compléter

XXXIX. Documents d'appui

XL. Références réglementaires et de sécurité

CARTE D'IDENTITE

I. ORGANISATEUR

L'association « **Les Catt'Mômes »** dont la mission est centrée sur l'accompagnement et l'encadrement d'enfants et d'adolescents, développe ses actions dans le cadre de valeurs républicaines et démocratiques, dans le respect des droits de l'enfant et de l'homme et en s'opposant aux phénomènes d'inégalité, de ségrégation et d'exclusion. Ces actions réunissent les conditions nécessaires au développement de l'enfant et de l'adolescent dans le cadre éducatif, en complémentarité et partenariat de la famille, de l'école et du champ institutionnel et éducatif local.

II. ADRESSE SIEGE SOCIAL

Association les Catt'Mômes
Espace Les Catt'Mômes
3, rue Jacqueline Auriol
57570 CATTENOM

III. IMPLANTATION

L'association « Les Catt'Mômes » gère 8 sites sur le territoire communautaire de la CCCE en milieu rural sous le n° organisateur : **057ORG0355**

N° déclaration	*Adresse*	*Commune*	*Secteur*
	Groupe scolaire « Michel de Montaigne », Allée du Bois	57570 BREISTROFF-LA-GRANDE	APS
	Foyer Socio-Culturel, Ecole J-M PELT, place des Baillis	57570 RODEMACK	APS-MR
	2 rue Paul Verlaine	57570 MONDORFF	APS
	Foyer Socio-Educatif, 5 rue de la Justice	57570 PUTTELANGE-LES-THIONVILLE	APS
	3 rue Jacqueline Auriol	57570 CATTENOM	ACM Automne-ACM
À renseigner pour l'automne 2026	**3 rue Jacqueline Auriol**	**57570 CATTENOM**	**ADOS ACM Automne**
	14 Rue de Metz	57570 FIXEM	APS
	Passage des écoliers	57570 GAVISSE	APS
	Place du Foyer	57570 BEYREN-LES-SIERCK	APS

PREAMBULE

Les Centres de l'association Les Catt'Mômes accueillent en priorité les enfants de 3 à 17 ans, selon leur spécificité, leur rythme de vie et leur maturité. Certaines structures peuvent accueillir les adolescents, à condition de pouvoir leur proposer un local adapté et un encadrement professionnel.

Chaque mode d'accueil est présidé par une démarche pédagogique.

INTENTIONS EDUCATIVES

L'association Les Catt'Mômes considère que chaque enfant ou jeune selon ses spécificités doit devenir CITOYEN à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur de son développement et de celui dans lequel il évolue. Elle participe à son cheminement d'enfant/jeune à adulte.

Les objectifs éducatifs y sont déclinés ci-dessous :

- Permettre le développement intellectuel de l'enfant et du jeune,
- Inciter à la créativité et au développement individuel ou collectif par l'expression,
- Faire découvrir aux jeunes et aux enfants de nouvelles activités, leur proposer un moment de détente et leur donner envie de pratiquer plusieurs fois la même activité afin de progresser,

- Apprendre à partager, à s'entraider, à respecter les autres et le matériel,
- Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies, à la découverte de tout environnement naturel, géographique, social ou virtuel,
- Préserver les notions de plaisirs, de bien-être, d'épanouissement, de rêve, d'imaginaire ou de ludique,
- Faciliter la participation de parents à des activités,
- Favoriser le lien social au sein de la commune et de la communauté de communes,
- Favoriser l'accès à la citoyenneté, la prise d'initiative et de responsabilité,
- Favoriser le lien social entre les partenaires, acteurs locaux ayant une incidence sur le développement de l'enfant et du jeune,
- Respecter les normes de sécurité et d'hygiène des structures d'accueil, ainsi que des ratios d'encadrement légaux.

FINALITE

Assurer la sécurité et le bien-être des jeunes et des enfants

OPERATIONALITE DU PROJET / DE L'ACTION

IV. ORGANISATION

1. *Public:*

L'accueil de loisirs d'automne 2026 du Secteur Jeunes accueille les adolescents de 11 à 17 ans, prioritairement domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et/ou scolarisés au collège de Cattenom. L'effectif maximal est fixé à 16 jeunes sur chacune des deux semaines, à l'exception de la sortie à Walygator du vendredi 30 octobre, ouverte à 24 jeunes. Les propositions d'activités sont adaptées à la maturité, aux envies et aux besoins des inscrits, y compris des 16–17 ans.

PROJET AL AUTOMNE 2026

2. *Période:*

Du lundi 19 au vendredi 30 octobre 2026, du lundi au vendredi, pendant les vacances scolaires d'automne. Deux semaines d'accueil : du 19 au 23 octobre et du 26 au 30 octobre.

3. *Horaires:*

L'accueil est organisé de 8 h à 18 h, avec arrivées et départs échelonnés selon les réservations et les pointages.
Une attention particulière est portée au rythme des adolescents : alternance entre activités dirigées, temps libres encadrés, repas, sorties, temps de bilan et moments de récupération.

4. ***Journée type***

Journée type Secteur Jeunes	
8h00 - 9h00	Accueil échelonné et pointage
9h00 - 9h30	Temps d'échange et lancement de journée
9h30 - 11h45	Activité du matin ou sortie
11h45 - 12h30	Temps calme ou Gymnase selon besoins et attente du groupe
12h30 - 13h30	Repas / pique-nique selon le programme
13h30 - 14h30	Temps libre / Activités détente / Discussions / Jeux ou Confection du goûter
14h30 - 16h00	Activité de l'après-midi
16h00 - 16h30	Goûter partagé
16h30 - 17h00	Rangement, bilan court avec les jeunes
17h00 - 18h00	Départ échelonné

Organisation adaptée en cas de sortie	
Avant départ	Vérification des présences, autorisations, fiches sanitaires, PAI, traitements éventuels, trousse de secours, téléphone chargé, consignes de sécurité.
Pendant / retour	Pointages réguliers, respect des consignes prestataires, hydratation, gestion des temps de repos, bilan au retour.

Durant ces journées types, l'équipes d'animation respectera les besoins des jeunes et s'y adaptera (rythme, envies, humeurs).

5. ***Vie quotidienne***

a. Accueil du matin:

Les jeunes sont accueillis au Local Ados par l'équipe d'animation. Ce temps permet le pointage, l'échange avec les familles si nécessaire, la vérification des informations utiles de la journée et une entrée progressive dans le groupe. Les jeunes peuvent se poser, discuter, jouer ou participer à une mise en route collective.

b. Activités du matin et de l'après-midi :

Le thème « Affronte tes peurs » relie les jeux coopératifs, l'expression, la création et les découvertes. Les jeunes peuvent choisir des rôles de fabrication, de narration, d'observation, de gestion du matériel ou de présentation. L'équipe propose des défis progressifs et respecte le droit de passer, sans moquerie ni

classement du courage. Les projets sont ajustés avec les jeunes et l'équipe, en particulier pour les créneaux encore à préciser.

c. Repas et temps de pause :

Les repas et les pauses favorisent l'autonomie, l'hygiène, la convivialité et la récupération. Le prévisionnel de restauration indique 16 repas par jour du 19 au 29 octobre et aucun repas du prestataire habituel le 30. Ces nombres sont des commandes prévisionnelles et non les effectifs réellement présents. *Pour la sortie à Walygator, les repas et billets seront ajustés à l'effectif réel, dans la limite de 24 jeunes accueillis et des adultes présents.*

d. Fin de journée:

Un temps de rangement et de bilan clôture la journée. Il permet aux jeunes d'exprimer leur ressenti, de valoriser les réussites, d'identifier les difficultés et d'anticiper la suite du programme.

V. Orientations pédagogiques de l'accueil jeunes

CONSTAT

L'accueil jeunes de Cattenom répond au besoin des adolescents de disposer, pendant les vacances, d'un lieu encadré où se retrouver, se détendre, créer et prendre des initiatives. Les jeunes peuvent hésiter à essayer une activité, à s'exprimer devant leurs pairs ou à reconnaître une difficulté. Le thème « Affronte tes peurs » propose de travailler ces situations par le jeu, l'imaginaire, la coopération et la découverte de la nature. Il ne s'agit ni de provoquer une peur intense ni de traiter des difficultés personnelles : chacun avance à son rythme dans un cadre rassurant.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Le projet d'automne décline les intentions éducatives de l'association autour de la confiance, de l'autonomie et du vivre ensemble. Les objectifs sont travaillés sur les deux semaines, dans les activités comme dans les repas, les trajets et les temps libres encadrés. Une participation discrète ou le choix de ne pas relever un défi restent compatibles avec ces objectifs.

- **Favoriser l'autonomie et la responsabilisation**

- **Les jeunes participent à l'élaboration des règles de vie et à un tableau de tâches partagées. Ils choisissent un rôle, préparent le matériel, respectent les consignes et contribuent au rangement. Ils sont encouragés à repérer leurs limites, à formuler une demande d'aide et à proposer une autre manière de participer. Encourager la participation et l'expression**

Les échanges du matin, la boîte à idées et les bilans courts permettent à chacun de proposer, de choisir et d'exprimer son ressenti. Les jeunes peuvent utiliser la parole,

l'écrit, le dessin ou un rôle technique. Les propositions de doublage et de création sonore offrent plusieurs niveaux de présentation, du petit groupe au collectif, sans passage imposé devant tous.

- **Développer le vivre ensemble et le respect mutuel**

Le groupe construit des règles de respect, d'entraide et de refus des moqueries. Les jeux coopératifs et les défis en équipe valorisent les encouragements et les essais. Les animateurs évitent les comparaisons de courage et veillent à ce que les plus à l'aise ne décident pas à la place des autres. Le respect d'un refus constitue un indicateur du vivre ensemble.

- **Favoriser la transmission et valoriser les compétences et savoir-faire de l'équipe.**

La programmation s'appuie sur les compétences de Christophe MULLER PAIX, Guillaume KANDEL et Amelle FILALI, ainsi que sur les propositions des jeunes. Chaque animateur prépare ses séances et les supports nécessaires. Les propositions de Guillaume pour la première semaine seront mises en commun avec les cinq fiches d'activité déjà préparées avant validation du programme.

À travers des domaines variés tels que les activités sportives, artistiques, culturelles, scientifiques ou techniques, les adolescents sont amenés à découvrir de nouvelles pratiques, développer leur curiosité, expérimenter et acquérir de nouvelles compétences.

Cette approche vise également à créer une relation éducative différente entre les jeunes et les animateurs, basée sur l'échange, le partage et la valorisation des talents de chacun.

- **Stimuler la créativité et la curiosité**

Les histoires, les bruitages, les personnages imaginaires et les créations manuelles permettent d'expérimenter sans rechercher une performance. Le laboratoire des effets de peur invite à distinguer un son de ce que l'on imagine ; Mission échec autorisé valorise les essais et l'amélioration. Ces ateliers constituent des propositions à répartir avec l'équipe.

- **Promouvoir la santé, la prévention et le bien-être**

L'équipe veille au repos, à l'hydratation et à la sécurité affective. Aucun jeune n'est forcé de confier une peur personnelle, d'être touché, isolé ou placé dans le noir complet. Le mot « pause » permet d'interrompre un défi. Les jeux de mise en situation peuvent aider à dire non et à demander du soutien. Une confidence préoccupante est accueillie avec discrétion et transmise à la direction selon la procédure de protection des mineurs.

- **Renforcer le lien avec les familles et le territoire**

Les familles reçoivent en amont les informations relatives aux sorties, les horaires confirmés et les équipements nécessaires. Les réalisations peuvent être valorisées avec l'accord des participants et selon les règles de l'association.

- **Favoriser la construction du jeune citoyen**

Les jeunes participent aux choix, acceptent la diversité des ressentis et apprennent à soutenir quelqu'un sans le contraindre. La proposition « Le bureau des choix impossibles » travaille la pression du groupe et les moyens de demander de l'aide à partir de situations fictives. La balade nature sensibilise au respect des lieux et du vivant.

MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS

La mise en œuvre du projet repose sur une pédagogie de la participation et de la co-construction avec les jeunes. L'équipe adopte une posture bienveillante, cadrante et à l'écoute, afin de permettre à chacun de s'impliquer à son rythme. Les activités sont pensées non pas comme une simple occupation, mais comme un moyen d'apprendre, de partager et de grandir.

- **Une pédagogie de projet**

Les idées partent souvent des jeunes eux-mêmes. À partir de leurs envies, recueillies dans les échanges, grâce à des sondages ou une boîte à idées, l'équipe leur propose une programmation et les accompagne dans la création de projets : choix, préparation, budget, communication, mise en œuvre, bilan. Cette démarche renforce la prise d'initiative, la responsabilité et l'esprit d'équipe.

- **Des temps de vie partagés et éducatifs**

Les moments du quotidien – repas, trajets, temps libres – font partie intégrante du projet. Ces moments de vie sont propices aux échanges, à la convivialité et à l'apprentissage de l'autonomie.

- **La parole des jeunes au local ados**

Les jeunes sont régulièrement invités à donner leur avis, à évaluer les activités et à proposer des idées. Les bilans, la boîte à idées, les débats ou simplement les discussions spontanées sont autant d'occasions d'expression. Cette participation contribue à construire une vie de groupe équilibrée et respectueuse.

- **Une posture éducative partagée**

L'équipe encourage sans contraindre, accueille les erreurs et valorise les progrès choisis par le jeune. Elle annonce les consignes, adapte la difficulté et propose un rôle alternatif. Aucune surprise effrayante, humiliation ou mise à l'écart ne sert de ressort pédagogique. Les adultes partagent les informations utiles pour assurer une réponse cohérente.

- **Une ouverture sur le territoire et les familles**

Les projets sont pensés pour s'ouvrir vers l'extérieur : actions partagées avec d'autres structures, collaborations locales, rencontres culturelles, projets citoyens. Les familles sont associées par des temps conviviaux, des échanges réguliers et la mise en valeur des réalisations. L'objectif est de construire une continuité éducative entre le local, la maison et le territoire.

- **Une évaluation régulière**

Chaque période donne lieu à un temps de bilan, que ce soit entre jeunes ou entre animateurs. Ces temps permettent de voir ce qui fonctionne, d'ajuster ce qui doit l'être, et de donner du sens à ce que l'on fait ensemble.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET MOYEN MIS EN OEUVRE

- **L'équipe d'animation**

Christophe MULLER PAIX assure la direction des deux semaines. Guillaume KANDEL intervient en animation du 19 au 23 octobre, Amelle FILALI du 26 au 30 octobre et Andréa MADERT, animatrice diplômée d'un CAP Petite Enfance, complète l'équipe. L'équipe prépare les activités, la vie quotidienne, les sorties et les bilans. La répartition quotidienne garantit la continuité de surveillance et la disponibilité d'un adulte pour accompagner une pause ou une difficulté.

- **Les espaces et les temps d'accueil**

Le Local Ados constitue le lieu principal d'accueil de 8 h à 18 h. Les espaces de création, de détente, de discussion et les salles mobilisées sont répartis selon les activités et les autres groupes présents dans la structure. Un espace calme reste accessible sous la surveillance prévue par l'équipe. L'usage du gymnase est confirmé avant chaque séance.

- **Les moyens matériels et financiers**

L'association met à disposition le matériel nécessaire aux activités. Une partie du budget est dédiée aux projets portés par les jeunes, leur permettant de comprendre la gestion de ressources et la notion de responsabilité. L'équipe veille à un usage raisonné et participatif du matériel.
Les jeunes sont associés à la préparation des activités, au choix des matériaux de récupération et à leur rangement. Les moyens sont ajustés au budget validé par la direction. Aucun projet distinct de Junior Association n'est programmé dans le présent accueil d'automne.

- **Les partenariats**

Jeu et Compagnie intervient le vendredi 23 octobre pour proposer une Escape Box et des jeux de société. Walygator Grand Est constitue le lieu de la sortie du 30 octobre. Les éventuelles autres interventions ou collaborations seront intégrées après validation de leur contenu, de leurs moyens et de leur organisation.

- **La place des familles**

Le dialogue avec les parents est essentiel. Les échanges informels, les affichages, les retours sur les projets et les moments conviviaux permettent de renforcer la confiance et la transparence.

- **Sécurité et inclusion**

Le respect du cadre réglementaire, la sécurité physique et affective et l'accueil de tous sans distinction sont des priorités permanentes. Chaque jeune doit se sentir accueilli et reconnu, quelles que soient ses différences.

ÉVALUATION

L'équipe observe la participation choisie, l'entraide, la prise d'initiative et le respect des limites. Un bilan bref est proposé après les activités et en fin de journée ; un bilan d'équipe clôt chaque semaine. Les observations portent sur les conditions qui permettent de participer, sans mesurer ni classer les peurs personnelles. La synthèse finale sert à ajuster les futurs accueils.

6. *Type d'activités et la nature*

L'accueil d'automne alterne activités libres encadrées, initiatives accompagnées et séances préparées autour du thème « Affronte tes peurs ». Les temps de détente restent de vrais temps de vacances. Les propositions de défis et d'expression respectent l'âge, les besoins et le choix de chaque jeune.

Le programme associe Local Ados, gymnase sous réserve de disponibilité, ateliers créatifs, jeux coopératifs, récits, grand jeu et découvertes extérieures. Les activités imaginaires ne comportent ni enfermement, ni contact imposé, ni parcours sans visibilité. Un rôle alternatif ou un temps calme accompagné est proposé lorsqu'un jeune ne souhaite pas réaliser un défi.

a. *Activités libres*

Les activités libres sont proposées pour permettre aux jeunes de s'approprier le local et d'en faire un lieu de vie agréable. Elles concernent les temps calmes, les jeux de société, la musique, les discussions, ou encore la détente dans les espaces communs. Ces moments favorisent l'autonomie, les échanges spontanés et la cohésion du groupe.

L'équipe reste disponible pour encadrer, écouter et garantir le respect du cadre collectif.

b. *Activités improvisées*

Les activités improvisées naissent des envies ou des idées du moment, souvent à l'initiative des jeunes.

Elles peuvent prendre la forme d'un jeu collectif, d'une sortie improvisée, d'un mini-débat, d'un atelier créatif ou d'un défi lancé entre pairs.

Elles laissent une place importante à la spontanéité et à l'expression personnelle, tout en développant la capacité d'adaptation et la prise d'initiative.

L'équipe accompagne ces temps avec souplesse, pour que l'improvisation reste un levier éducatif.

c. *Activités dirigées*

Les activités dirigées sont construites et préparées en amont, souvent dans le cadre d'un projet plus large (action solidaire, création artistique, préparation d'un événement, etc.).

Elles permettent de structurer la démarche éducative, d'aborder des apprentissages précis et de valoriser les compétences des jeunes.

La participation reste volontaire, mais les animateurs veillent à impliquer les adolescents dans les différentes étapes : préparation, réalisation et évaluation.

Ces activités donnent du sens à la vie du local et renforcent la dynamique collective.

Programmation de l'accueil de loisirs d'automne 2026

Semaine du 19 au 23 octobre 2026

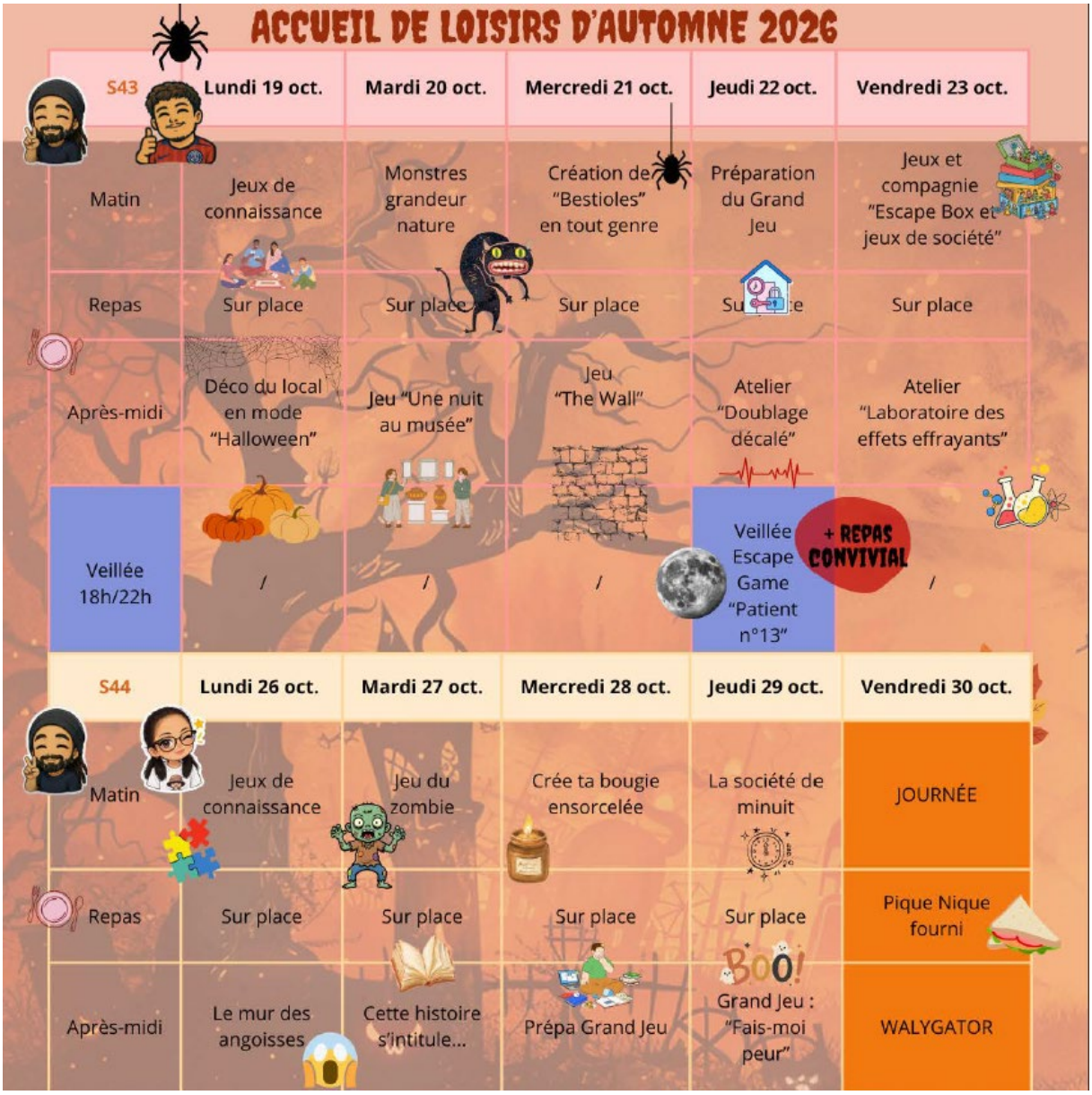
Jour	Matin	Repas	Après-midi
Lundi 19/10	Présentation jeux de connaissance	16 prévus	Décoration Halloween
Mardi 20/10	Monstres en tout genre	16 prévus	Une nuit au musée
Mercredi 21/10	Création de bestioles	16 prévus	The Wall
Jeudi 22/10	Préparation du grand jeu	16 prévus	Escape Game
Vendredi 23/10	Laboratoire effrayant	16 prévus	Intervention Jeu et Compagnie : Escape Box et jeux de société

Semaine du 26 au 30 octobre 2026

Jour	Matin	Repas	Après-midi
Lundi 26/10	Jeux de connaissance, présentation et règles	16 prévus	Le mur des angoisses
Mardi 27/10	Gymnase : jeu du zombie	16 prévus	Cette histoire s'intitule…
Mercredi 28/10	Crée ta bougie ensorcelée	16 prévus	Grand jeu « Fais-moi peur ! »
Jeudi 29/10	À préciser	16 prévus	À préciser

Jour	Matin	Repas	Après-midi
Vendredi 30/10	Walygator Grand Est Sortie à la journée • 24 jeunes maximum Date confirmée	Paniers-repas à ajuster pour 24 jeunes et l'équipe	Walygator Grand Est Sortie à la journée

Le placement des activités du 26 au 28 reprend les dates du tableau initial et reste à valider avec l'équipe, son intitulé mentionnant une autre semaine. Walygator est fixé au 30 octobre, avec une capacité exceptionnelle portée à 24 jeunes pour cette journée. La société de minuit (récits à la lampe torche), la préparation Halloween (masques et maquillage) et le loup-garou restent à positionner.



VI. Propositions complémentaires à répartir

Activité proposée	Objectif et modalités
Laboratoire des effets de peur • 1 h 30	Créer des bruitages, comparer ses interprétations et découvrir les trucages. Plusieurs rôles possibles ; volume maîtrisé.
Mission échec autorisé • 1 h 30	Construire, tester, modifier ; valoriser la persévérance et la demande d'aide, sans classement des équipes.
Bureau des choix impossibles • 1 h 30	Explorer le refus, la pression du groupe et la demande de soutien à partir de situations fictives.
Agence des monstres incompris • 2 h	Créer un personnage, dépasser la première impression et coopérer dans une réalisation collective.

Ces cinq fiches et leurs supports imprimables sont disponibles pour l'équipe. Elles sont conçues pour les 11–15 ans et adaptées aux 16–17 ans par des responsabilités de conception, de réalisation et d'analyse, sans leur transférer l'encadrement du groupe. Elles ne valent pas programmation définitive.

→ *Grands jeux*

Le grand jeu « Fais-moi peur ! » s'appuie sur le kit « Affronte tes peurs » : cinq familles de défis, un final collectif et un débrief. Le kit est conçu pour les 11–14 ans ; les consignes et rôles sont adaptés jusqu'à 17 ans. Les jeunes choisissent leur niveau, peuvent passer une épreuve et être valorisés pour l'entraide. L'organisation, le matériel et l'encadrement sont préparés avant la séance.

→ *Projets enfants parents*

Ces projets intergénérationnels sont l'occasion de créer du lien entre les plus jeunes, les adolescents et les familles.
Les jeunes peuvent participer à la conception ou à l'animation d'activités partagées, comme un atelier, un spectacle ou un grand jeu ouvert à tous.
Ces moments favorisent la transmission, la bienveillance et la coopération entre générations, tout en valorisant le rôle moteur des adolescents.

- Aucun temps d'activité réunissant les jeunes et leurs parents n'est arrêté à ce stade. Une présentation des réalisations peut être proposée si le groupe le souhaite et si l'organisation le permet.

→ *Mobilisation en fonction de la vie associative de la commune*

Les jeunes sont invités à s'impliquer dans la vie locale à travers des événements portés par la commune ou les associations partenaires. Cela peut aller de l'aide logistique à la participation active lors de fêtes, de manifestations sportives ou

culturelles. Ces mobilisations développent le sens de l'engagement, la citoyenneté et le sentiment d'appartenance au territoire.

- Toute participation à une manifestation locale sera examinée avec l'équipe et les jeunes avant d'être ajoutée au programme.

→ *Mobilisation en fonction des opportunités*

L'équipe reste à l'écoute des opportunités qui peuvent se présenter sur le territoire : projets citoyens, rencontres culturelles, actions solidaires, découvertes professionnelles… Les jeunes sont encouragés à s'y investir, à exprimer leurs envies et à se positionner comme acteurs de leur parcours. Ces expériences leur permettent de gagner en confiance, en ouverture et en autonomie, ils pourront être complétés tout au long de l'année.

→ *Sorties*

Les sorties sont pensées avec et pour les jeunes, selon leurs envies, les propositions du groupe et la dynamique du moment.
Elles peuvent avoir une visée culturelle, sportive ou simplement conviviale, mais gardent toujours une dimension éducative.
Ces temps partagés en dehors du local renforcent la cohésion, la découverte et le plaisir d'être ensemble autrement.

VII. Sortie Walygator du 30 octobre

La sortie permet de partager une expérience de loisirs, de choisir ses attractions et de respecter les limites de chacun. Aucune attraction n'est imposée. La direction organise les groupes, les points de rendez-vous et les pointages, selon l'effectif et les consignes du parc. Un jeune qui ne souhaite pas monter dans une attraction reste accompagné dans une organisation prévue.

La capacité d'accueil est exceptionnellement portée à 24 jeunes pour cette journée. Les quantités de billets et de repas sont ajustées à la liste réelle des participants et des adultes. L'organisation du transport et de l'encadrement est arrêtée en fonction de cet effectif.

VIII. ORGANISATION DE L'ESPACE

1. La structure :

La structure se compose de 2 ailes :

Première aile :

- Une cuisine équipée de 2 fours, 2 frigos pour son côté propre et d'un lave-vaisselle et d'une plonge pour son côté sale.

- Une grande salle de restauration « Le grand resto » aménagée de placards de rangement ainsi que de 2 buffets pour le rangement de la vaisselle et le goûter. Le mobilier est adapté aux différentes tranches d'âges des enfants. Cette salle est équipée d'un extincteur et de 2 sorties de secours vers l'extérieur, elle sert principalement de salle de restauration.

- Une salle de motricité « Le Chapiteau » qui est utilisée principalement pour l'atelier théâtre, l'atelier cirque, ainsi que pour le chant et la danse.

- La partie centrale avec le local technique électrique, la buanderie, les archives et le bloc sanitaire et vestiaire douche du personnel.

- L'infirmerie ainsi que 6 bureaux (directrice, directrice adjointe, comptable, animateurs, coordinatrice et secrétaire administrative) se trouvent en vis-à-vis.

- Le hall d'accueil.

- Le secteur ados composé d'une salle de musique « Le Studio », d'une grande salle d'activités « Le Labo » ainsi que « Le salon » prolongent cet espace, une salle artistique « Le Cap de Bonne Espérance » servant de passerelle entre le secteur enfant 8/12 ans et le secteur ados termine cette aile.

Pour l'automne, l'équipe réserve un espace calme, sépare les ateliers sonores des activités nécessitant de la concentration et garde les circulations dégagées. Les décors Halloween ne masquent ni les issues ni la signalétique. Les ateliers de bougies sont préparés avec un procédé adapté : opérations chaudes réservées à l'adulte, pas de flamme ouverte pendant les jeux ; variante sans chauffe si nécessaire.

Deuxième aile :

Arrive le secteur des 6/12 ans avec :

- Une salle d'activités « Les P'tits Génies » avec son point d'eau.

- Une infirmerie « Les Fantaisistes ».

- Une salle de jeux / bibliothèque « Les Loustics » avec son coin cuisine et petits jeux.

- Une salle artistique « Les lutins » avec son point d'eau.

- Une salle d'activités « Le Cap Horn » servant de passerelle cette fois-ci entre le secteur enfant des 6 /7 ans et les grandes sections de maternelle.

- La partie centrale avec le bloc sanitaire des toilettes filles et garçons et les réserves.

- Une salle de rangement ainsi que le bloc sanitaire des 3/5 ans.

Le hall d'accueil du secteur des 3/5 ans termine cette aile avec notamment :

- Une salle de jeux « Les Kangourous », avec son coin cuisine et petits jeux.

- Trois salles d'activités « Les ouistitis », « Les Fourmis » et « Les Abeilles » avec point d'eau et en vis-à-vis,

- La salle de détente « Les Marmottes » aménagée de coussins et coin lecture.

La structure est donc divisée en trois pôles correspondant à 3 secteurs d'activités, (Ados, secteur 6/12 ans et secteur 3/5 ans).

Chaque secteur d'activités possède :

- Un bloc sanitaire adapté à l'âge des enfants, un local de rangement pour matériel pédagogique et des points d'eau dans les salles artistiques afin de palier à l'autonomie de chacun.

A l'intérieur de la structure les animateurs doivent :

- Se répartir dans les salles qui leur sont appropriées par secteur d'âge.
- Ne pas laisser de matériel dangereux à la portée des enfants (cutter, grand ciseaux, compas, vaporisateur produit désinfectant, etc…).
- Ne pas laisser les enfants courir.
- Ne pas laisser les enfants sans surveillance.
- Veiller à ce qu'aucune chaise ne soit mise sur la table lors de l'utilisation de la salle.
- Rester vigilant à l'arrivée de personne entrant dans les salles respectives.

A l'extérieur de la structure nous disposons :

- D'une cour avec préau
- D'un jardin pédagogique
- D'un terrain espace vert arboré.

Avant chaque sortie sur les terrains les animateurs doivent :

- S'assurer que les grilles donnant sur l'extérieur soient fermées.
- Se répartir de telle sorte que toute la zone soit sous leur vigilance.
- Accompagner l'enfant aux toilettes ou le confier à un autre animateur qui se trouve à proximité.
- Veiller à ne jamais laisser le groupe d'enfants seul.

2. Espaces occasionnels :

Lieux	Description	Circuit à emprunter pour s'y rendre
Parc de jeux	Il est situé à la sortie de Cattenom à côté du stade de football et jouxte le terrain de pétanque. Le parc est aménagé de différents jeux, tables, bancs et espaces verts arborés pour pique-niquer.	Les animateurs doivent préciser à la directrice sur le cahier des sorties le chemin emprunté pour s'y rendre. Éventuellement, signaler à la directrice tout changement de direction non prévu (déviation, etc…)
Esplanade	Espace reliant le parc de jeux au chalet du Tennis. Cet espace est composé d'un parcours de santé et des courts de tennis.	Idem
Gymnase	Un espace terrain de jeux multiples (football, basket, volley), 2 vestiaires + toilettes et armoires de rangement pour matériel (ballon, cône, cerceaux etc…)	Il suffit de traverser la rue

3. Structures ou lieux lors d'une prestation :

Lieux	Norme de Sécurité et Prévention	Documents et fournitures indispensables
Gymnase/Foyer du gymnase	A l'arrivée les animateurs doivent : • Rappeler les règles de fonctionnement du lieu (l'espace rangement agrès est interdit aux enfants) interdiction de grimper sur les cages de but et poteaux. • Vérifier que chaque enfant soit muni de baskets propres (sandales interdites). • Veiller à ce qu'aucun enfant ne se déplace seul aux toilettes (porte de sortie à proximité). • Veiller au respect et rangement du matériel emprunté (l'armoire de l'école Pompidou est à notre disposition).	Trousse de secours, Fiches sanitaires, Liste nominative des enfants, Numéros d'urgence, Numéro de la directrice, Gobelets et bouteilles d'eau,

	Au départ, refaire l'appel nominatif des enfants.	
Médiathèque	A l'arrivée les animateurs doivent : • Rappeler les règles de fonctionnement du lieu • Veiller à ce qu'aucun enfant ne se déplace seul aux toilettes • Veiller au respect et rangement du matériel emprunté • Garder les enfants sous leur responsabilité tout au long de l'activité.	Trousse de secours, Fiches sanitaires, Liste nominative des enfants, Numéros d'urgence, Numéro de la directrice, Gobelets et bouteilles d'eau
Parc de jeux et esplanade	A l'arrivée, établir un périmètre de sécurité en indiquant les limites à ne pas franchir (bordure d'arbres, fossé, etc…). Les animateurs doivent : • Se répartir de façon que toute la zone du parc soit sous leur vigilance. • S'assurer qu'aucun objet dangereux git sur le sol (bouteilles, etc…). • Rappeler la règlementation des jeux. • Mettre aux enfants un foulard ou un signe distinctif. • Recompter les enfants à plusieurs reprises de façon à s'assurer de la présence de tous les enfants sur le lieu. • Prévoir casquette, crème solaire fournie par les parents, bouteilles d'eau. Au départ, refaire l'appel nominatif des enfants et veiller à ne pas laisser de détritus sur le terrain.	Trousse de secours, Fiches sanitaires, Liste nominative des enfants, Numéros d'urgence, Numéro de la directrice, Gobelets et bouteilles d'eau,
Stade d'entraînement Alphonse Bohler	A l'arrivée, établir un périmètre de sécurité en indiquant les limites à ne pas franchir Les animateurs doivent : • Se répartir de façon que toute la zone du parc soit sous leur vigilance. • S'assurer qu'aucun objet dangereux git sur le sol (bouteilles, etc…).	Trousse de secours, Fiches sanitaires, Liste nominative des enfants, Numéros d'urgence, Numéro de la directrice, Gobelets et bouteilles d'eau,

	• Rappeler la règlementation des jeux. • Recompter les jeunes et enfants à plusieurs reprises de façon à s'assurer de la présence de tous les jeunes et enfants sur le lieu. • Prévoir casquette, crème solaire fournie par les parents, bouteilles d'eau. Au départ, refaire l'appel nominatif des enfants / des jeunes et veiller à ne pas laisser de détritus sur le terrain et dans les sanitaires mis à disposition	

IX. DEPLACEMENT

Les déplacements de l'automne concernent notamment la sortie à Walygator Grand Est le 30 octobre. Avant chaque sortie, l'équipe vérifie les présences, les autorisations, les informations sanitaires utiles, les PAI, les traitements nécessaires, la trousse de secours, le téléphone chargé et les consignes du partenaire. Les pointages sont effectués au départ, à chaque changement de lieu et au retour.
Les véhicules, conducteurs, places disponibles, horaires, points de rendez-vous et modalités de retour sont arrêtés avant la communication définitive aux familles. Le nombre « 2 véhicules » indiqué sur le bon Walygator ne suffit pas à établir un plan de transport : chaque jeune et adulte doit disposer d'une place autorisée et équipée.
Aucun déplacement à l'étranger ni activité aquatique n'est programmé à ce stade.

- **Les trajets :**

7. A pieds:

→ Chaque animateur assurant les trajets doit mettre un gilet de sécurité.
→ Les enfants se rangent deux par deux.
→ Mettre au premier rang des enfants comprenant les consignes.
→ L'animateur fait l'appel suivant la liste de pointage dont il dispose.
→ L'animateur compte les enfants pour s'assurer que le nombre d'enfants présents est bien le même que le nombre d'enfants inscrits sur la liste de pointage.
→ Durant le trajet un animateur se place à l'avant du groupe et un autre à la fin. Suivant l'effectif, un animateur supplémentaire se placera au milieu.
→ Les animateurs se placent toujours du côté de la route pour assurer la protection des enfants.
→ Le groupe emprunte les trottoirs ou espaces piétons disponibles. En leur absence, l'itinéraire et la formation du groupe sont arrêtés selon les règles applicables aux groupes de piétons et les conditions de circulation. La direction privilégie un trajet sécurisé et renonce à un passage si les conditions ne permettent pas de protéger le groupe.

→ Les traversées se font aux emplacements adaptés après vérification de la circulation. L'équipe attend que la traversée puisse s'effectuer en sécurité ; un gilet ne donne pas le pouvoir d'arrêter la circulation. Les adultes encadrent le passage et recomptent le groupe.
→ Les animateurs veillent à ce que les enfants ne courent pas durant le trajet.
→ Au retour, veiller également à bien recompter les enfants en quittant la cantine ou tout autre lieu d'accueil (salle de sport, parc de jeu, piscine, etc…).
→ S'il y a un bus à prendre, il faudra s'assurer que tous les enfants montent effectivement dans le bus, en les comptant et en les nommant.
→ Lors des trajets du midi et du soir, les animateurs emportent les fiches sanitaires de liaison ainsi que les plannings d'appel dans les différents sacs à dos mis à disposition.

Cf : Procédure Transport et déplacement des usagers (P3-200-B).

8. Véhicules:

Disposition générale :
Avant de prendre possession du véhicule, les animateurs doivent vérifier le document « organisation des trajets » qui est affiché.
Lors de sortie de la structure, ne pas oublier :

→ Les fiches sanitaires,
→ Une trousse de secours,
→ La liste des enfants,
→ Les numéros de téléphone d'urgence (de l'association, des pompiers, du SAMU…).

Trajet en véhicule de l'association :

→ Procéder à un état des lieux à chaque utilisation du véhicule (avant et après l'utilisation). Toute anomalie sera déclarée sur l'enregistrement E7-404 qui se trouve dans le véhicule. Cette fiche dûment renseignée sera remise à la coordinatrice qui se trouve sur le lieu concerné. En cas de non-conformité du véhicule, toute personne a un droit de retrait.
→ S'assurer qu'il y a suffisamment de carburant dans le véhicule. Dans le cas où la jauge se situe dans la zone de réserve, le signaler immédiatement à la coordinatrice.
→ Vérifier que les papiers du véhicule se trouvent dans la boîte à gants.
→ Vérifier que le matériel transporté soit rangé dans le coffre. Il est important qu'il ne bouge pas lors du transport. Aucun objet ne doit se trouver au-dessus du tableau de bord, de façon à ne pas encombrer la vue du chauffeur.
→ Chaque passager dispose d'une place autorisée et d'une ceinture correctement ajustée. Les dispositifs de retenue utilisés doivent être homologués et adaptés ; les règles applicables sont vérifiées selon l'âge, la morphologie et le véhicule. Référence : Service Public, « Ceinture de sécurité et siège auto », lien dans les références.

→ La répartition des places est décidée avant le départ selon la réglementation et les caractéristiques du véhicule ; elle ne repose pas uniquement sur la taille des jeunes. Aucun passager ne voyage sur une place non autorisée.
→ Ne jamais dépasser le nombre de places indiqué pour le véhicule. Les adultes sont compris dans ce total. Vérifier que le permis du conducteur et les garanties du véhicule sont adaptés au transport prévu.
→ Veiller à ce que chaque enfant soit attaché lors des trajets. Bien lui préciser qu'il ne doit en aucun cas se détacher avant que l'animateur lui en donne l'autorisation (arrêt du véhicule, moteur coupé et frein à main serré).
→ Répéter aux enfants qu'il est formellement interdit d'ouvrir ou fermer la porte du véhicule que ce soit pour y monter ou en descendre.
→ Aider les plus petits à monter ou à descendre.
→ En cas d'accident, les animateurs trouveront le constat à l'amiable dans la boite à gant. Ils doivent agir dans l'ordre suivant :

- Se munir du gilet de signalisation
- Allumer les feux de détresse. Le triangle est placé à 30 mètres ou plus, uniquement si sa pose ne met personne en danger ; suivre les consignes adaptées au type de voie. Référence : Service Public, « Équipements obligatoires en voiture », lien dans les références.
- Mettre les enfants en sécurité derrière la glissière de sécurité s'il y en a une.
- Prévenir les secours, s'il y a lieu
- Prévenir l'association en donnant le lieu exact et la liste nominative des enfants à bord.

Que doit faire l'association le cas échéant :

- Dépêcher un véhicule avec deux animateurs dedans.
- Prévenir une dépanneuse.
- Dresser la liste exacte des enfants à bord du véhicule.
- Faire le lien entre l'hôpital et les familles s'il y a lieu.

Rappel sur le terrain au moment de conduire le véhicule en présence des enfants :
Après avoir attaché les enfants dans le véhicule, l'animateur rappellera les consignes de sécurité aux enfants :

- Rester attaché jusqu'à ce que l'animateur les autorise à retirer leur ceinture de sécurité,
- Rester assis correctement au fond du siège sans se retourner pour parler au copain assis sur le siège arrière,
- Ne pas crier,
- Ne pas faire de geste brusque (notamment pour l'enfant qui pourrait se trouver à côté du conducteur mais valable pour tous les autres aussi).,

Si un enfant se détache, l'animateur veillera à :

- S'arrêter aussi vite que possible, en respectant le code de la route, (vitesse, arrêt en bord de route sécurisé),
- Activera les warnings du véhicule,
- Sortira du véhicule en toute sécurité, (pas de précipitation, vérifier la circulation avant de sortir),
- Attachera l'enfant qui s'est détaché en lui intimant l'ordre de ne plus se détacher, (et sous aucun prétexte),
- Donner la consigne à l'enfant de rester assis au fond du siège et de ne plus en bouger.
- Au retour, « à tête reposée » adopter une démarche pédagogique avec l'enfant et en groupe en traitant de l'évènement, sans stigmatiser l'enfant concerné mais en utilisant l'incident de manière positive, pédagogique et préventive…

Cf : Procédure Transport et déplacement des usagers (P3-200-B).

X. PROCEDURE HYGIENE

XI. Mesures générales

Le lavage des mains, la propreté du matériel et des surfaces, la séparation du propre et du sale ainsi que le respect des allergies sont intégrés à la vie quotidienne. L'équipe applique le plan de maîtrise sanitaire et les procédures de nettoyage du site. Les produits d'entretien restent identifiés et hors de portée des jeunes.

XII. Nettoyage des mains

Prévoir un lavage des mains avant les repas et ateliers culinaires, après les toilettes, après une activité salissante et chaque fois que nécessaire. Utiliser le matériel prévu, sécher avec un dispositif propre et éviter de recontaminer les mains.

XIII. Réception des repas

La personne chargée de la réception contrôle la livraison, les températures applicables aux denrées, les quantités, l'intégrité des conditionnements et les repas adaptés. Elle renseigne les enregistrements prévus. Une non-conformité est signalée à la direction et traitée selon le protocole de refus ou de substitution ; aucun repas non conforme n'est servi.

XIV. Service des repas et sorties

Le service respecte les conditions de conservation, de remise en température, de traçabilité et de distribution du plan de maîtrise sanitaire. Pour les paniers-repas et pique-niques, vérifier la composition, les allergies et les modalités de transport et de conservation avec le fournisseur. Référence interne : procédure Hygiène réception et service des repas P3-100-A, dans sa version en vigueur.

ENCADREMENT

XV. FONCTION ET ROLE

Directrice générale :

- → Direction et coordination de la structure, des équipes ainsi que de l'animation globale,
- → Gestion des ressources humaines (recrutement, management, plan de formation…),
- → Gestion financière de l'ensemble de la structure,
- → Gestion de l'équipe éducative pour les aspects pédagogiques, organisationnels (techniques, financières, logistiques, administratifs) pour l'ensemble des secteurs,
- → Rencontres régulières avec les partenaires afin d'assurer un suivi : pédagogique, financier, coordination,
- → Veille réglementaire auprès des administrateurs et équipe pédagogique,
- → Mise en place de formations internes répondant aux attentes du territoire et nos objectifs.
- → Participation au développement local,
- → Développement des actions à destination du public jeunes,
- → Participation aux réunions mensuelles organisées par la CCCE,
- → Développement des projets avec les autres associations locales.

Directrice multi-site :

- → Responsable de la mise en place du projet de l'association,
- → Garant du respect du projet pédagogique et éducatif,
- → Lien avec le conseil d'administration,
- → Responsable des relations avec l'extérieur (parents, municipalité…),
- → Gestion administrative et financière de l'association,
- → Gestion du personnel / management / formation,
- → Coordination des activités,
- → Responsabilisation de l'animateur face à son travail,
- → Encadrement et gestion des animateurs.

Animateur responsable de site en cas d'absence de la directrice :

- → Respecte le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs,
- → Construit une relation de qualité avec les mineurs, avec l'extérieur (parents, professeur des écoles, …),
- → Lien avec la directrice,
- → Encadre et anime la vie quotidienne et les activités,
- → Accompagne les mineurs dans la réalisation des leurs projets,
- → Respecte la courbe d'activité,
- → Assurer la sécurité physique et morale des mineurs,
- → Encadre d'un groupe,
- → Restitue ses actions grâce aux fiches action et bilans.

Animateur :

- → Respecter le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs,

→ Construire une relation de qualité avec les mineurs,
→ Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
→ Accompagner les mineurs dans la réalisation des leurs projets,
→ Respect de la courbe d'activité,
→ Assurer la sécurité physique et morale des mineurs,
→ Encadrement d'un groupe,
→ Restitution / fiche action, bilan.

Auprès des enfants :

▪ Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
▪ Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
▪ Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
▪ Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
▪ Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
▪ Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
▪ Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
▪ Il fait attention au langage envers l'enfant, la façon de lui parler, de lui présenter les choses
▪ Il ne doit pas crier
▪ Il doit montrer l'exemple : ne doit pas manger différemment et à table avec lui, ne pas dire devant l'enfant que ce n'est pas bon.
▪ Il fait part à la coordinatrice des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
▪ Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.
▪ Le "NON" doit être expliqué et justifié
▪ C'est la compétence qui donne l'autorité ; un animateur compétent c'est :
-> un animateur qui propose de vrais jeux
-> un animateur qui chante, qui communique et rassure,
-> un animateur qui propose de véritables activités auxquelles il a réfléchi,

Avec ses collègues

▪ Il respecte ses collègues.
▪ Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
▪ Il participe aux réunions de préparation.
▪ Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
▪ Il travaille en collaboration avec la coordinatrice.
▪ Il respecte le travail de l'autre (prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc.…)

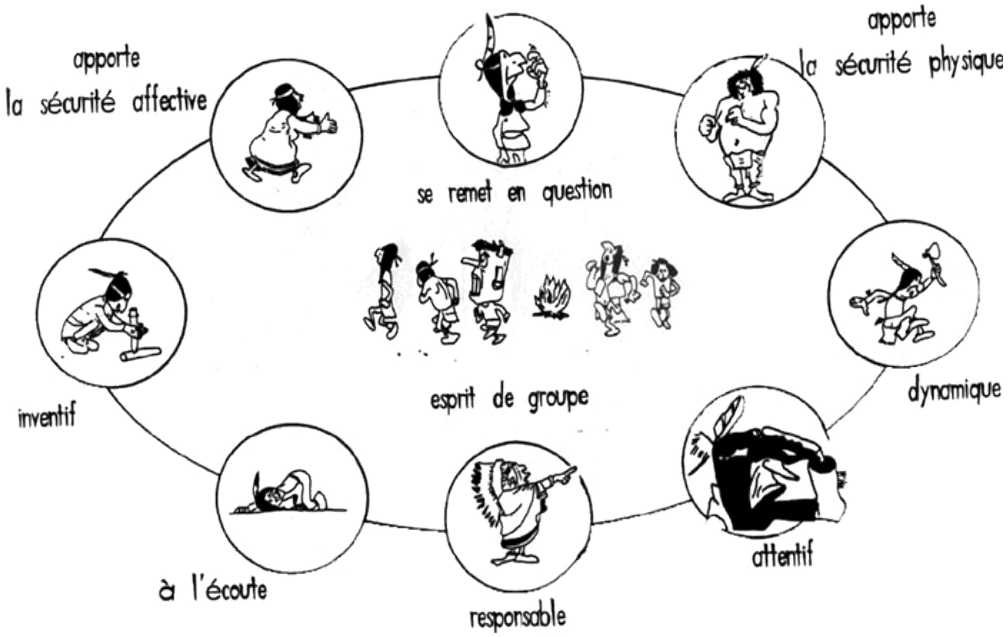
Avec les parents

▪ Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs d'un retour d'informations sur la journée de leur enfant.
▪ Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.
▪ Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.
▪ Il n'y a pas de familiarité avec les parents

▪Il ne discute pas des problèmes de l'enfant sans en avertir au préalable le coordinateur ou la coordinatrice.

L'animateur doit être partie prenante du projet pédagogique. Tous les moments sont des moments d'activités auxquels il faut accorder la même importance. Nous devons être à la hauteur de la confiance qui nous est accordé par les parents.

En conclusion : L'animateur …



Être animateur : c'est partager l'enthousiasme des enfants tout au long de la journée.
L'enfant est en temps de loisirs, l'animateur travaille avec le sourire, il est d'une grande disponibilité.

XVI. COMPOSITION

Direction de l'accueil de loisirs par semaine

Période	Direction	Qualification	Relais en cas d'absence
19–23 octobre	Christophe MULLER PAIX	DEJEPS	Gregory Vasj
26–30 octobre	Christophe MULLER PAIX	DEJEPS	Amelle Filali

Équipe d'animation Secteur Jeunes

Période	Effectif maximal	Animation	Qualification
19–23 octobre	16 jeunes	Guillaume KANDEL	BAFA
26–30 octobre	16 jeunes	Amelle FILALI	BAFD
19–30 octobre	16 jeunes ; 24 le 30/10	Andréa MADERT	CAP Petite Enfance

Les qualifications sont reprises du projet d'été ; les pièces et conditions d'exercice sont vérifiées dans le dossier du personnel.

XVII. LE CADRE ET LES REGLES PEDAGOGIQUES

Le Directeur et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein des structures. A l'extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (prestataire d'activité, code de la route…) pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

Le cadre fixé doit permettre :

→ Aux jeunes et aux enfants :
- → De se sentir en sécurité,
- → De comprendre les limites posées et apprendre à les respecter,
- → De discuter avec l'adulte sur le négociable et non négociable.

→ A l'équipe d'encadrement :
- → De travailler de manière cohérente par rapport au projet,
- → D'adopter un discours commun face aux comportements rencontrés,
- → D'affirmer notre rôle d'adulte référent et garant de la sécurité.
- →

La démarche à suivre en cas de non - respect d'une règle :

- → Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé,
- → Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés un peu à l'écart du reste du groupe (la discussion avec l'enfant n'est pas un débat public),
- → Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée (la discussion avec un enfant est déjà un acte important),
- → Déléguer au collègue ou au Directeur la prise en charge de l'enfant si vous ne vous sentez pas capable de le faire.
- →

Ne pas faire ou dire :

→ Crier fort, puis très fort, puis très très fort (vous allez vous fatiguer avec les enfants et cela ne servira à rien),
→ Ne dîtes pas : fais ce que je dis, mais pas ce que je fais (vous devez vous-mêmes respecter les règles),
→ Ne donnez pas une sanction disproportionnée par rapport à l'acte,
→ N'annoncez pas une sanction à l'enfant qui ne sera pas tenue,
→ Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.

Toute l'équipe devra :

→ Savoir être patiente, écouter, expliquer…
→ Être responsable
→ Prendre des initiatives
→ Veiller à la sécurité

Le respect du cadre et des règles est essentiel pour tous (enfants et adultes), nous nous construisons autour de valeurs (le bien, le mal, l'interdit, l'autorité, la loi, la morale…). Le projet pédagogique donne un cadre commun à l'équipe, et permet de trouver des réponses cohérentes et adaptées à la situation. Le cadre défini d'abord un espace de liberté pour tous.

XVIII. REPARTITION DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT

L'accueil reçoit au maximum 16 jeunes de 11 à 17 ans, sauf le vendredi 30 octobre où la sortie à Walygator est ouverte à 24 jeunes. Christophe MULLER PAIX assure la direction ; Guillaume KANDEL, Amelle FILALI et Andréa MADERT interviennent en animation selon l'organisation de l'équipe. La direction vérifie avant l'ouverture les conditions dans lesquelles elle peut être comptée dans l'effectif d'animation, selon la déclaration de l'accueil. Si ces conditions ne sont pas réunies, un renfort est prévu avant l'accueil des jeunes. La répartition tient aussi compte des trajets, pauses, sous-groupes et besoins individuels.

Rappel :

Cadre de l'accueil	Repère d'encadrement
Accueil de loisirs extrascolaire • 6 ans et plus	Au minimum une personne exerçant des fonctions d'animation pour 12 mineurs (CASF, article R227-15).
Groupe pouvant atteindre 16 jeunes	Prévoir au moins deux personnes comptabilisables en animation. Vérifier la prise en compte du directeur au regard du régime de l'accueil et renforcer si nécessaire.

XIX. ORGANISATION DES REUNIONS PEDAGOGIQUES

Une réunion avant le 19 octobre permet d'arrêter le programme avec les propositions de Guillaume et d'Amelle, de partager les besoins des jeunes et de préparer les sorties. Un point quotidien traite des présences, du climat de groupe et des ajustements. Une transmission entre les deux animateurs, organisée par Christophe, est prévue entre les deux semaines.

Lors de ces rencontres, les points suivants seront évoqués :

- Le projet pédagogique,
- Les thématiques,
- La sortie du 30 octobre,
- La répartition des animateurs,
- Les activités,
- Les propositions d'activité, leur lien avec les objectifs, le matériel, les rôles et les ajustements du programme.

La réunion est un moment d'échange.

Les réunions servent de lieu de formation des animateurs. Elles permettent également d'envisager certains aménagements. L'objectif principal des réunions quotidiennes est la coordination des animations et la mise en commun des expériences. Evoquer les problèmes rencontrés face à un enfant, à une activité ; l'équipe d'encadrement essayera de déterminer l'origine et d'apporter une solution.
Elles sont très importantes car elles donnent la possibilité à chacun de s'exprimer.
Il ne faut en aucun cas que les relations au sein de l'équipe ou avec les enfants ne se détériorent. Le fait de ne pas évoquer ce qui ne va pas, peut perturber une ambiance et le travail « Il ne faut pas remettre à demain ce que l'on peut faire ou dire tout de suite ».

XX. PAUSES

Les pauses sont planifiées par la direction selon les contrats, la convention collective et les règles applicables. Leur organisation maintient l'encadrement requis et la continuité de surveillance ; elle tient compte des amplitudes particulières des sorties.

XXI. EVALUATION DES STAGIAIRES BAFD/BAFA

9. *Déroulement*

→ En début de stage sera proposée une évaluation de ses acquis personnels, de ses attentes et des attentes et des objectifs fixés par la Direction.
→ Tout au long du stage, un relais, une écoute et une aide permanente sera mise en place, pour soutenir le stagiaire dans ses acquisitions. Il pourra s'appuyer sur les animateurs permanents, l'adjoint pédagogique, l'équipe de direction.
→ En milieu de stage, le stagiaire aura une évaluation intermédiaire.
→ En fin de stage, le stagiaire fera un bilan de son expérience, il évaluera ses acquis ou ses remarques.

10. Grille d'évaluation

EVALUATION BAFD	I	M	B	Observations
I = Insuffisant M = Moyen B = Bien				
LE SAVOIR-ETRE				
Développer mes capacités d'écoute				
Être présent et disponible				
Être empathique, ouvert				
Être dynamique et moteur				
Être organisé, gérer mon rythme				
Faciliter le travail pris en charge par les autres				
M'exprimer de façon audible				
Assurer mes paroles, mes actes, mes écrits, mes décisions, mes engagements				
Prendre de la distance pour communiquer				
LE SAVOIR				
Connaître la législation et les obligations				
Connaître les grandes étapes du développement de l'enfant				
Connaître les différentes méthodes de travail en équipe				
Définir le rôle et les fonctions de chaque membre d'une équipe pédagogique				
Maîtriser un vocabulaire de pédagogie en rapport avec les fonctions à exercer				
Identifier les partenaires				
LE SAVOIR-FAIRE				
Remplir et faire remplir des documents d'évaluation				
Expliquer et transmettre des objectifs éducatifs				
Elaborer des objectifs pédagogiques				
Rédiger un projet pédagogique				
Permettre et prendre en compte la parole de l'enfant				
Prendre des décisions et les argumenter				
Favoriser l'expression des membres de son équipe, leur prise d'initiative et leur créativité				
Recruter				
Manager				
Animer une réunion et d'une manière générale, divers temps de travail				

Evaluer des actions, un projet					
APTITUDES					
Être initiateur, conducteur et porteur d'un projet pédagogique					
Accompagner les animateurs et les adjoints dans leur formation					
Être garant du bon fonctionnement de la collectivité dans le cadre de la loi, en préservant la sécurité de chacun des acteurs					
Être garant de la communication interne et externe					
Être garant de la gestion budgétaire et administrative					
Exprimer clairement ses limites, tout en étant dans une démarche active d'apprentissage et de progression					
Ne doit pas avoir de comportement et/ou d'attitudes					
Non admis par la loi Française et de l'éventuel pays d'accueil					
Non respectueux des autres personnes					
Non respectueux des locaux et du matériel					
Pouvant mettre en danger physique et/ou moral les autres acteurs du centre					
Pouvant le mettre personnellement en danger physique					
Ne doit pas avoir de discours					
Non admis par la législation Française					
Ne respectant pas les autres acteurs du centre					
Traduisant des conceptions pédagogiques, modes de relation et d'organisation non respectueux des personnes et en particulier des enfants et des jeunes					

EVALUATION BAFA	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**Observations**
1 Très satisfaisant **2** Satisfaisant **3** Moyen **4** Insatisfaisant **5** Très insatisfaisant						
La santé et la sécurité						
Sait garantir la sécurité morale et affective des enfants						
Sait garantir la sécurité physique des enfants						
Sait rassurer les enfants						
Sait apporter les soins « basiques » en cas de petit accident (coups, désinfection, pansements, etc…)						

Connaît l'essentiel de la législation Jeunesse et sports en matière d'accueil des mineurs.						
Sait être à l'écoute des enfants						
A une connaissance du public						
Au sein de l'équipe						
Sait écouter ses collègues						
Participe activement à la préparation et/ou réunion						
A une capacité d'analyse						
Est force de proposition						
Sait se documenter						
Sait gérer son propre rythme						
Sait « passer le relais » quand le besoin s'en fait sentir						
Faire part de ses problèmes d'ordre pédagogique						
L'activité						
Sait adapter l'activité à l'âge des enfants						
Sait adapter l'activité aux conditions climatiques						
Sait adapter l'activité à la fatigue des enfants						
Anticipe et prépare ses activités						
S'implique dans l'activité						
Sait créer un « imaginaire »						
Sait gérer un temps calme						
Sait gérer un temps de repas						
Sait gérer un temps d'activité						
Sait gérer un temps de voyage						
Sait gérer un temps d'accueil						
Les relations / Le partenariat						
Sait prendre en compte les demandes des parents						
Travaille avec les animateurs Brevets d'Etat						
Travaille avec les animateurs Surveillants de Baignades						
Travaille avec l'équipe de service						
Le projet						
Connaît la notion de projet						
Travaille avec une méthodologie de projet						
Partage les valeurs du projet						

SUIVI SANITAIRE

Le « chargé ***du suivi sanitaire*** » est la personne désignée pour :

→ Faire le suivi des fiches sanitaires de liaison,
→ Informer l'équipe d'animation des allergies ou autres,

→ Identifier les mineurs qui prennent des médicaments,
→ S'assurer, signer et dater les médicaments occasionnels ainsi que l'ordonnance apportés par les parents,
→ Conserver les médicaments dans un contenant sécurisé, sauf lorsque le protocole prévoit qu'un traitement d'urgence doit rester immédiatement accessible à l'équipe.
→ Être garant du remplissage de la trousse de secours,
→ Suivre le registre des soins apportés.

Une personne est nommée en cas d'absence du directeur.

Pour les deux semaines d'automne, Christophe MULLER PAIX désigne la personne chargée du suivi sanitaire et organise son relais en cas d'absence. Le nom du référent et celui du relais sont portés au dossier de fonctionnement avant l'ouverture : à renseigner.
L'armoire à pharmacie de la structure se trouve dans l'infirmerie, hors de portée des enfants/jeunes. On y trouve une armoire avec le matériel autorisé pour soigner les enfants, un frigo réservé aux poches de froid et aux médicaments nécessitant d'être maintenu au frais, ainsi qu'un registre des soins apportés.
Pour l'accueil de loisirs les animateurs disposent d'une trousse de secours contenant le nécessaire qu'ils doivent transporter avec eux sur les différents lieux d'animation.

Rappel de la procédure pour les soins médicaux :

- Signaler au coordinateur tout médicament transmis par un parent afin que le référent sanitaire puisse prendre en charge l'administration du traitement ;

- Tout soin et toute administration de médicament sont consignés dans le registre de soins. L'accès aux données de santé est réservé aux personnes qui en ont besoin pour accompagner le jeune.

- Doit être consignée toute prise de médicament qui pour rappel se fait obligatoirement sur ordonnance médicale, cela dans le cas d'une simple ordonnance mais également dans le cadre des PAI ;

- Doivent être consignés également les soins apportés à un enfant dans un autre cas (accident bénin ou grave, application d'une poche de froid, désinfection, appel du Samu…)

- Conserver l'ordonnance et les informations d'administration dans le dossier sanitaire accessible aux seules personnes habilitées, selon l'organisation de l'infirmerie.

- Si besoin pour les parents, il est possible en plus de noter sur l'ordonnance les médicaments pris au cours de la journée ;

- Les trousses de secours accompagnent les groupes sur leurs lieux d'activité et en sortie. Les traitements d'urgence sont emportés et restent accessibles conformément au PAI ou à la prescription. Les autres médicaments restent dans le rangement sécurisé prévu.

- Signaler à l'avance au coordinateur dès qu'un produit de la pharmacie pourrait bientôt venir à manquer (pansements, compresses, antiseptiques, sérum physiologique, sparadrap…) ; lorsqu'une seule boîte de pansements reste en réserve par exemple et non que lorsqu'il reste 2 pansements, …

ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS D'HANDICAP ET TROUBLES DE LA SANTE

Ouverts à tous, sans distinction, notre association porte un projet de développement social des personnes. Les valeurs énoncées dans notre projet éducatif (le respect de la dignité, la solidarité et la démocratie), reflète notre sensibilité à la question de l'égalité. Nous avons pu constater au quotidien que les écarts ne cessent de se creuser que de nouvelles situations d'exclusion apparaissent. C'est dans cette démarche que nous souhaitons développer une solidarité. Cette solidarité prête une attention aux différentes formes d'inégalités et de discriminations, y compris celles qui existent entre personnes valides et personnes en situation de handicap, avec l'ambition d'accueillir tout le monde.
Cette démarche de mixité des publics permet à tous les participants de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

Un enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique ou présentant des différences comportementales est avant tout un enfant pour lequel le respect de sa dignité passe par une volonté de lui offrir une réelle égalité des chances.
L'accueil d'un enfant le plus précocement possible, quand ses parents le souhaitent, participera à :

→ Mobiliser ses potentialités et ses compétences ;
→ Acquérir d'autres découvertes par l'émulation et l'entraide du groupe ;
→ Dynamiser son intégration ;
→ Permettre aux familles de bénéficier d'un accueil adapté et de temps de répit,
→ Permettre aux autres enfants de découvrir la différence et construire des relations d'entraide.

XXII. L'ACCUEIL

Chaque inscription qui le nécessite fera l'objet d'une préparation individualisée entre les parents, et le Directeur responsable de la structure au travers d'une fiche personnalisée. Cette rencontre permettra de déterminer les modalités de l'accueil (aménagement du temps d'accueil, de l'espace, repérage des lieux pour l'enfant et la famille…).
Le type d'handicap n'est, en principe, pas un frein à l'accueil cependant une réponse personnalisée sera proposée à la famille.
La rencontre avec les parents de l'enfant permet :

→ Un premier contact,
→ De répondre aux questions des parents,
→ De s'informer de la personnalité et des particularités de l'enfant : quel est son/ses handicaps, ses possibilités, ses capacités relationnelles, d'autonomie et ses centres d'intérêt ?
→ De collecter toutes les informations qui le mettront en relation avec l'entourage de l'enfant : médecin, famille, personne assurant le suivi habituel,

→ De décider ensemble des modalités d'intégration : quand, comment, combien de temps ? (Établir une démarche d'intégration).

La rencontre avec les parents permet également de remplir ensemble la fiche personnalisée, précisant par écrit tout ce qui a été vu avec les parents durant l'entretien.
La fiche permet également de mieux organiser le séjour en conséquence, de prévenir les dangers…

XXIII. LA SENSIBILISATION DE L'EQUIPE

L'équipe reçoit les informations pratiques nécessaires à l'accueil et aux adaptations convenues avec la famille. Ces informations sont partagées entre adultes concernés, dans le respect de la confidentialité, et ne sont pas discutées en réunion avec les jeunes. Les ressources d'appui sont accessibles dans le dossier de fonctionnement.

Ce livret se trouve en annexe du projet pédagogique, dans le classeur SDJES, dans le bureau du directeur.

La sensibilisation sera également un moment d'échange entre les différents encadrant, permettant à chacun de s'exprimer sur ses appréhensions. Il permettra de déterminer notre organisation d'encadrement collective.

XXIV. LES INFORMATIONS MEDICALES

Seules les informations médicales nécessaires à la sécurité et à l'accompagnement sont partagées avec les membres concernés de l'équipe. Les documents de santé ne figurent pas dans la version du projet pédagogique diffusée aux familles.
Le Directeur du centre sera le référent, en son absence une personne désignée assurera ses fonctions. Il devra s'assurer :
→ De la prise du traitement,
→ De s'assurer que l'enfant ait toujours le traitement avec lui pour les sorties (ex : allergie aux piqûres, asthme…)
→ Des démarches administratives (fiche sanitaire, ordonnance nominative et récente),
→ De vérifier la validité du traitement dans le cas où les parents le laissent en permanence sur la structure

Un rangement sécurisé est prévu pour les traitements et les documents sanitaires. Les consignes d'urgence utiles aux adultes sont accessibles sans exposer les données de santé au public.
Le PAI sera également joint en copie à la fiche sanitaire.

L'équipe vérifie avant chaque activité ou sortie la disponibilité des traitements nécessaires, leur identification nominative et leurs conditions de conservation. Un récapitulatif des allergies et PAI est tenu dans un emplacement réservé à l'équipe.

Service	Numéro ou repère
SAMU	15
Sapeurs-pompiers	18
Police / gendarmerie	17
Urgence européenne	112
Urgence accessible	114 selon les modalités du service
Enfance en danger	119
Association Les Catt'Mômes	03 82 83 08 01
Contacts opérationnels locaux	Coordonnées de la direction, du SDJES et des partenaires à vérifier dans la fiche contacts avant l'ouverture.

XXV. LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET LE MOYENS

11. Les objectifs

→ Permettre à l'enfant/jeune de s'épanouir dans sa vie d'enfant/ de jeune,
→ Permettre aux parents de reprendre confiance en eux et en leur enfant et oser faire des projets,
→ Respecter chaque enfant/jeune et chaque famille en prenant en compte son identité, ses particularités, les pratiques et les valeurs familiales,
→ Permettre aux enfants en situation de handicap de grandir avec d'autres enfants,
→ Permettre à tous les enfants/jeunes et à leurs parents de se sentir reconnus,
→ Permettre un espace de socialisation, d'éveil et d'initiatives.

12. Les moyens

→ L'accueil : un temps pour faire connaissance et s'apprivoiser. Cette première rencontre est essentielle pour créer un climat de confiance,
→ Désignation de personnel référent,
→ Permettre une adaptation d'accueil à la carte en proposant plages horaires, plannings modulés,
→ Adaptation des activités à l'accueil du handicap. Il s'agit de se questionner sur l'activité en tant que telle, les pratiques et les méthodes d'animation développées et leur évolution nécessaire pour accueillir l'enfant dans de bonnes conditions.
→ Etudier l'accessibilité sur l'ensemble de nos structures. Cette accessibilité doit prendre en compte les différentes formes de handicap et apporter des solutions techniques,
→ Formation du personnel.

13. Organisation

Une fiche personnalisée précise, pour chaque jeune qui en a besoin, les adaptations, le référent, les modalités de participation et les points de vigilance convenus avec la famille. Elle est conservée dans le dossier confidentiel de fonctionnement, séparément du projet diffusé.

Les fiches individuelles et PAI restent dans le dossier confidentiel accessible aux personnes habilitées. Ils ne sont pas joints aux exemplaires diffusés du projet pédagogique.

XXVI. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Les familles sont informées par l'Espace Famille, les supports de l'association et les échanges d'accueil. Pour Walygator le 30 : confirmer les horaires, le transport, les repas et les affaires à prévoir. Les modalités sont transmises avant les sorties. Contact Secteur Jeunes : secteurjeunes@cattmomes.com ; 03 82 83 08 01.

XXVII. BILAN

14. Avec les familles

A la fin de l'accueil un bilan sera fait avec les familles et les enfants afin d'exprimer le ressenti de tous. Il est important pour poursuivre une démarche d'accueil de qualité de pouvoir collaborer tous ensemble.

Le bilan individuel avec la famille est conservé dans le dossier confidentiel du jeune ; il ne figure pas dans les exemplaires du projet diffusés.

15. Avec l'équipe

Un bilan de l'accueil adapté est réalisé avec l'équipe à la fin de la période, et plus tôt si un ajustement est nécessaire.
Nous devons être toujours dans une démarche d'amélioration.

Le bilan de l'équipe relatif à un jeune reste dans le dossier confidentiel. Le bilan global du projet ne contient pas d'informations médicales identifiantes.

EVALUATION DU PROJET

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre. L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

XXVIII. QUE VA-T-ON EVALUER ?

L'évaluation porte sur la possibilité pour chacun de participer à son niveau, le respect des limites, l'entraide, l'autonomie, les initiatives, la découverte de la nature et la qualité de l'organisation. Elle apprécie les conditions proposées par l'équipe, sans mesurer les peurs personnelles ni comparer les jeunes.

Objectif	Indicateurs observables	Outils et moments
Confiance et limites	Choix d'un rôle ; demande de pause ou d'aide ; refus respecté sans moquerie	Bilan après activité ; observation quotidienne
Autonomie	Préparation du matériel ; tâche menée ; rangement ; repérage des consignes	Tableau des tâches ; bilan de journée
Coopération	Encouragement ; aide demandée ou donnée ; place laissée aux autres	Observation ; échange en équipe
Expression et créativité	Idées proposées ; production commune ; présentation choisie	Fiches d'activité ; boîte à idées
Qualité de l'organisation	Pointages réalisés ; adaptations prévues ; informations familles transmises	Fiches sortie ; bilan les 23 et 30 octobre

Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation de la structure et du projet.

Exemple :

→ Où les actions prévues ont-elles été réalisés ? Etaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?
→ Les objectifs ont-ils été atteints ou non ?
→ Les objectifs proposés étaient il pertinents au regard du diagnostic ? (Caractéristique du public, projet éducatif).
→ L'organisation (comment se sont déroulées les préparations des sorties, la gestion du temps, gestion des repas…).

XXIX. OUTILS D'EVALUATION

→ Observations quotidiennes partagées en équipe : participation choisie, demandes d'aide, entraide, respect d'un refus, adaptation nécessaire et action réalisée.
→ Un bilan d'activité est renseigné par les animateurs ; un bilan des objectifs est réalisé les 23 et 30 octobre puis complété après les retours des familles.
→ Les jeunes disposent de la boîte à idées et de bilans oraux ou écrits ; les familles peuvent transmettre leurs remarques à l'accueil, par courriel ou via les canaux habituels.
→ Bilan avec l'équipe :

Période	Bilan
Fin de semaine 1 • 23 octobre	Bilan avec les jeunes et l'équipe ; transmission à Amelle FILALI.
Fin de semaine 2 • 30 octobre	Bilan court avec les jeunes ; synthèse d'équipe après la sortie et recueil des retours des familles.

→ Evaluation par les enfants sous forme de forum, dessins (soleil, nuage) …
→ Evaluation par les parents avec une enquête de satisfaction.

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE

XXX. PLAN DE PRÉVENTION MÉTÉO ET ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

XXXI. Anticiper les conditions d'automne

La direction consulte les vigilances météorologiques et les consignes locales avant les activités extérieures. Elle décide avec le partenaire du maintien, de l'adaptation, du report ou du remplacement. Pluie, vent, sol glissant, baisse de température et tombée de la nuit sont pris en compte dans le choix du parcours et des horaires.

XXXII. Préparer la sortie en forêt

Informer les familles des vêtements et chaussures nécessaires. Renoncer au parcours si les conditions ne permettent pas de préserver la sécurité du groupe, notamment en cas de risque de chute de branches ou de conditions orageuses.

XXXIII. Protéger le confort et la santé

Adapter l'effort, proposer de l'eau et des pauses, repérer rapidement un jeune refroidi, fatigué ou en difficulté. Prévoir un repli abrité et appliquer les PAI. En cas de malaise ou de doute préoccupant, sécuriser le jeune, solliciter les secours et suivre leurs consignes. En cas de chaleur inhabituelle, limiter l'exposition et adapter également les activités.

Les consignes de météo et d'urgence ne sont jamais intégrées à un scénario de peur. Les jeunes doivent pouvoir distinguer sans ambiguïté un jeu d'une alerte réelle.

XXXIV. PLAN SECURITE ALERTE INCENDIE

Signal d'alerte : alarme incendie
Point de rendez-vous : à côté du gymnase en face de la structure (derrière les barrières de sécurité)

16. CONSIGNES D'EVACUATION INCENDIE

d. Matériel à emporter :

→ Planning d'appel,
→ Classeur émargement,
→ Téléphone et listes de présence, uniquement s'ils sont immédiatement accessibles sans retarder l'évacuation. Ne pas retourner chercher du matériel.

e. Personnes référentes par ordre de priorité :

→ La directrice,
→ L'adjoint de la directrice,
→ La personne nommée responsable en cas d'absence de la directrice et de son adjoint.

f. Déplacement des groupes:

Au signal incendie, évacuer calmement par l'itinéraire sûr prévu, vers une issue praticable. Ne pas emprunter un passage envahi par la fumée. Le plan affiché et les consignes du site sont présentés à l'équipe avant l'ouverture.

Les animateurs font traverser les enfants sur le passage clouté et se rendent vers le gymnase en utilisant le trottoir entre les barrières et l'arrêt de bus (CF procédure déplacement à pied). Il est bien entendu que les animateurs se déplaceront avec les enfants en respectant les règles du code de la route.

a. Issues de secours :

→ Pour le Secteur Jeunes, utiliser la sortie directe du Local Ados vers l'extérieur lorsqu'elle est praticable, conformément au plan du site.
→ Les itinéraires des autres secteurs sont coordonnés avec les responsables présents dans la structure.
→ Les modalités d'évacuation adaptées aux jeunes ayant des besoins particuliers sont préparées avec l'équipe avant l'ouverture.

ATTENTION : tout déplacement se fait dans le calme et sans courir.

Vérifier les espaces du groupe uniquement sans retarder la sortie ni s'exposer. Signaler immédiatement aux secours toute personne manquante ou zone non vérifiée.

La personne référente coordonne l'évacuation et les comptages. Elle ne retourne pas dans une zone dangereuse et communique aux secours les informations utiles.

Une fois arrivé au point de rendez-vous :

Les animateurs comptent les enfants de leur groupe et les gardent rangés en sécurité. (Attention parking = voitures en « mouvement éventuel ».

La personne référente viendra vérifier le comptage et vérifiera le classeur d'émargement.

Alerter les secours au 18 ou au 112 dès que cela peut être fait en sécurité, sans attendre la fin de tous les comptages.

17. AFFICHE PRESENTE SUR LE SITE

g. Exercice incendie :

La direction présente les consignes et vérifie le repérage des issues, du point de rassemblement et des moyens d'alerte. Les exercices sont organisés selon les obligations et procédures applicables au site, avec traçabilité dans le registre de sécurité.

a. Consignes incendies

(Affichées au-dessus de chaque extincteur)

Lorsque l'alarme incendie émet un son, sortez sans délai et appelez les pompiers à partir d'un endroit sûr.

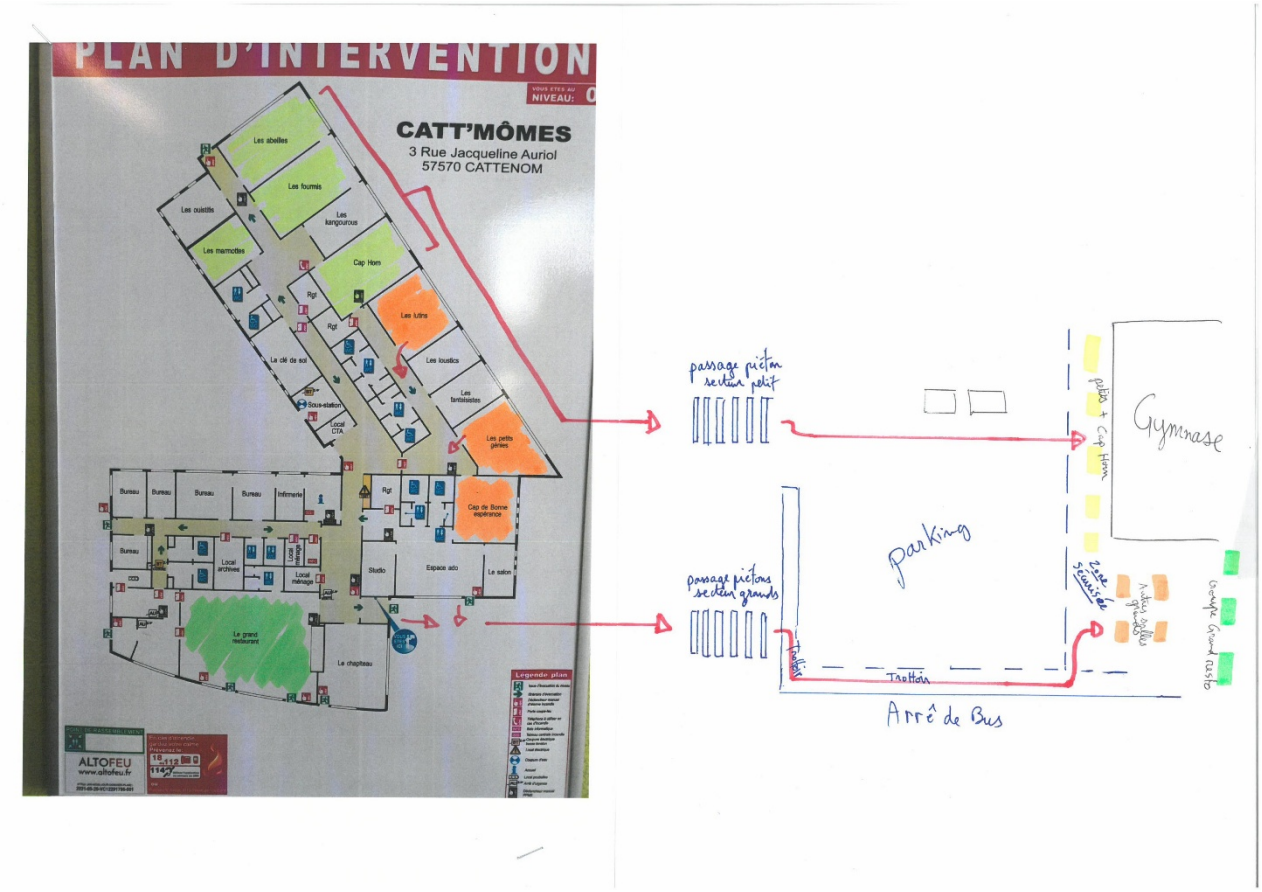
Assurez-vous que tous les occupants ont bien évacué le bâtiment.
Ne retournez jamais à l'intérieur d'un bâtiment en feu.

Il convient avant tout de **garder son sang-froid** pour pouvoir réagir de manière adéquate. Les principales règles en cas d'incendie sont :

- → **Alertez les secours** et donnez les informations adéquates ;
- → **Evacuez** et rendez-vous sur le lieu de rassemblement prévu ;
- → Assurez-vous **qu'il ne manque personne** et que les locaux ont été complètement évacués ;
- → **Alertez les occupants** de tout l'immeuble ;
- → **Ne tenter une extinction que si l'on est formé, avec un moyen adapté, sans exposition et sans retarder l'évacuation ni abandonner le groupe.**

Comme prévu par le plan d'intervention du bâtiment, les salles Lutins, Loustics, Petits Génies, Grand Restaurant sortent par l'accès principal du bâtiment. Le local Ados sort par la porte d'accès au local qui donne directement à l'extérieur. Pour l'ensemble de ces groupes la traversée de la route se fait par le passage piéton de droite en sortant (du côté route D1), puis nous empruntons le trottoir le long de l'arrêt de bus avant de rejoindre la zone protégée derrière les barrières (chemin habituellement emprunté pour les trajets de l'école Pompidou).
Une fois arrivé dans la zone de rassemblement (zone protégée) le groupe de la salle Grand restaurant se rend au fond de cette zone dans la partie située à droite du gymnase les enfants sont comptés puis chaque animateur de cette salle récupère sa classe afin de réaliser un appel simultané des différentes classes (gain de temps pour l'appel). Les autres groupes s'arrêtent au début de la zone toujours dans la partie à droite du gymnase. Les groupes sont éloignés les uns des autres pour le comptage et afin de faciliter l'appel ensuite.

Les groupes du secteur maternelles ainsi que la salle Cap Horn sortent côté jardin puis franchissent le portillon avant d'emprunter le passage piéton à proximité du portail (quelques mètres vers la gauche en sortant après le portail), puis traversent le parking en longeant les poubelles sur la gauche du parking pour se rendre tout droit vers la zone protégée. Les groupes sont éloignés les uns des autres devant le gymnase pour le comptage et afin de faciliter l'appel ensuite.



b. <u>Evacuer les lieux</u>

Les règles de base en cas d'évacuation :

- → **Ne pas s'aventurer dans la fumée**
- → **Toujours se diriger vers la sortie**
- → Audition du signal sonore : on garde son calme.
- → Rejoindre une issue sûre sans traverser la fumée. Emporter les listes uniquement si elles sont accessibles immédiatement. Si la sortie est rendue impossible, se protéger dans un local à l'écart du feu, fermer la porte, alerter les secours et signaler sa position.
- → Avant d'ouvrir une porte, touchez-là, avec le dos de la main : si elle est brûlante, ne l'ouvrez pas. Utilisez un autre itinéraire de sortie.
- → Fermez la porte de secours derrière vous, les portes ralentissent la progression de l'incendie.
- → Rassemblez toutes les personnes au lieu défini pour l'évacuation : vérifiez que personne ne manque sinon attendez les secours et informez-les de cette disparition.
- → Alertez les secours et donnez les informations adéquates.
- → Allez à la rencontre des sapeurs-pompiers dès leur arrivée et fournissez-leur tous les renseignements que vous possédez sur l'incendie (personne manquante, la pièce d'origine du feu, les produits dangereux que vous possédez et leur localisation).

18. LUTTER CONTRE L'INCENDIE

Si vous décidez de lutter contre l'incendie, **ne mettez jamais votre vie en danger.**
N'essayez jamais d'**éteindre un feu de gaz** (gaz naturel, butane, propane, …) si vous ne pouvez pas **fermer préalablement le robinet**.
Les personnes formées utilisent seulement un extincteur adapté à un départ de feu maîtrisable, en gardant une sortie accessible. Aucun jeune ne participe à l'extinction.
Ne pas utiliser d'eau sur une installation électrique ou un feu de graisse.
Si vous devez quitter la pièce pour aller chercher l'extincteur par exemple, **fermez toutes les portes derrière vous** ainsi que toutes celles que vous rencontrez sur votre passage.

19. CONTENIR L'INCENDIE

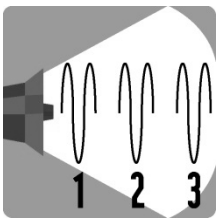
Si l'évacuation est impossible, cesser toute tentative d'extinction, fermer les portes entre le groupe et le feu, appeler le 18 ou le 112 et signaler sa position.
Ne pas chercher de matériel ni s'exposer pour arroser une porte. Suivre les instructions des secours.
Rester dans le local le plus protecteur accessible, fermer la porte et signaler la présence du groupe à la fenêtre ou par téléphone sans s'exposer aux fumées.

XXXV. PLAN SECURITE ACCIDENT NUCLEAIRE

Signal d'alerte : sirène
Mesures prévues : confinement dans les locaux, des bouteilles d'eau, de l'alimentation, des gobelets et des postes radios à piles.

20. les bons réflexes en cas d'accident nucléaire

En cas d'alerte



Signal émis par des sirènes :
3 cycles d'alerte (son montant et descendant)
Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.

Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.
Coupez la ventilation



Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.

Écouter la radio locale de service public et les messages officiels ; vérifier les fréquences utilisables sur le site avant l'ouverture.

Consulter les messages FR-Alert et les informations de la préfecture lorsque la situation le permet.
Maintenir disponibles les moyens d'alerte prévus dans le plan de mise en sûreté du site.



Les familles ne doivent pas venir chercher les jeunes pendant une mise à l'abri : elles suivent les consignes des autorités et de l'établissement.

Le dispositif de mise en sûreté de la structure est appliqué par l'équipe ; les lieux de mise à l'abri sont vérifiés avant l'ouverture.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

21. Recommandations générales en cas d'alerte nucléaire

Respectez les consignes diffusées par France Bleu, France Info, France Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet.

- → Regroupez tout le monde dans les locaux
- → Fermez portes et fenêtres et calfeutrez les entrées d'air
- → Coupez ventilation et chauffage

Attendez les consignes des autorités. En fonction du type d'accident et de l'évolution possible les autorités peuvent :

- → Demander la prise d'iode stable : celle-ci ne se fait que sur instruction des autorités, selon les modalités prévues par le plan du site.
- → Ou / et décider d'une évacuation (rejoindre dans le calme le point de rassemblement fixé

XXXVI. PLAN SECURITE ALERTE ATTENTAT

ALERTE ATTENTAT (police, secours européens, urgences nationales par SMS)	17 ou 112 ou par SMS au 114

Signal d'alerte : sonnerie ALARME INTRUSION
Point de rendez-vous : Salle clé de sol/ Toilettes petits/ Salle Marmottes, le studio côté ados/ Toilettes secteur administratif

1- **En cas d'attaque frontale, s'enfuir dans la direction opposée à l'essayant. Déclencher l'alarme si possible. Ne pas tenter de réunir les enfants mais inciter tout le monde à s'enfuir.**

2- **Autrement :**

Répartition prévue des enfants dans les lieux de confinement :

Le midi :
Pour le Grand Restaurant : toilettes filles et garçons du couloir cuisine-administratif
Pour les Lutin, les Ados et les Petits Génies : Studio
Pour la salle Cap Horn : Clé de Sol
Pour la salle Marmottes et la salle Abeilles (MLM + Champêtre) : Marmottes
Pour la salle Fourmis (Victor Hugo) : toilettes des petits

Le matin et le soir, idem pour le grand resto, les Lutins, les Petits Génies, et les Ados.
Chez les petits et pour la salle Cap Horn, on privilégiera un regroupement dans la salle Marmotte, puis si besoin en fonction du nombre d'enfants dans les toilettes petits et enfin pour finir dans la salle clé de sol.

Le niveau Vigipirate et les consignes préfectorales applicables sont vérifiés avant l'ouverture et pendant l'accueil. Le présent document ne fige pas un niveau d'alerte pour toute la période.

Dans tous les cas, les organisateurs observeront la plus grande vigilance sur les lieux de séjour ou d'activités et lors des embarquements, débarquements et transferts des publics concernés dans les cars, gares, ports et aéroports et éviteront les regroupements de longue durée sur la voie publique.
De manières générales, la vigilance autour des bâtiments les plus sensibles ouverts au public
La vigilance concerne les locaux, les lieux de rassemblement, les déplacements et les sites de sortie pendant toute la période d'automne.

La sécurisation des sites de rassemblement les plus sensibles
Localement, les préfets préciseront les consignes particulières à mettre en œuvre pour chaque manifestation en extérieur. Les organisateurs d'évènements se rapprocheront des services préfectoraux pour préciser les mesures de sécurité à prendre, en fonction du contexte lié notamment au lieu et à la thématique de la manifestation. Les manifestations seront déclarées à la gendarmerie.

La sensibilisation des opérateurs et du grand public
Une sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'attaque est recommandée :
Consulter les consignes officielles de mise en sécurité et les informations de la préfecture ; voir les références en fin de document.
FR-Alert permet la réception de messages d'alerte dans une zone concernée, sans application dédiée à installer. Le dispositif complète les autres moyens d'alerte ; l'équipe suit les consignes officielles reçues.
La direction met à disposition les consignes de sécurisation et les guides officiels adaptés aux accueils collectifs de mineurs.
Les procédures du site et les consignes préfectorales à jour sont présentées avant l'ouverture.
Chaque membre de l'équipe prend connaissance des consignes applicables et signe la feuille d'émargement du projet.

POSTURE ET ROLE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :

22. Developper sa vigilance

- Identifier les acteurs de l'établissement pour mieux repérer d'éventuels inconnus.
- Ne pas ouvrir la porte d'entrée à des personnes inconnues.
- Demander la carte d'identité à toute personne « inconnue » :
 Qui viendrait chercher un enfant, un ados,
 Qui viendrait livrer quoique ce soit, (courrier, colis etc…).
- Prévenir la hiérarchie en cas de problème lié aux demandes citées ci-dessus, ou simplement en cas de doute, d'absence d'information.

- Détecter et signaler les comportements et les situations inhabituels :
 - Sac abandonné, colis suspect ;
 - Véhicule suspect (stationnement prolongé, comportement des occupants, moteur tournant) ;
 - Attitude laissant supposer un repérage (allées et venues, observation prolongée, etc.) ;
 - Sous-traitants, livreurs en dehors de leurs zone et horaires d'intervention.
- Faire remonter, suivant la procédure établie, toutes situations particulières (menaces verbales, tags menaçants, appels anonymes, etc.).
- Être à l'écoute des enfants ou des adolescents qui peuvent évoquer des informations perçues notamment sur les réseaux sociaux.
- Transmettre à la direction les faits préoccupants observés, sans interprétation stigmatisante ni conclusion fondée sur l'apparence, l'origine ou les convictions.
- De manière générale, signaler à la hiérarchie ce qui intrigue ou pose question.

23. S'échapper

- Condition 1
 - Être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.
- Condition 2
 - Être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les enfants ou les adolescents.
- Dans tous les cas :
 - Rester calme.
 - Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche.
 - Utiliser un itinéraire connu.
 - Demander le silence absolu.

24. S'enfermer

- Situation 1 : les enfants ou les adolescents sont dans les locaux
 - Rester dans les locaux et rejoindre la salle prévue pour le confinement.
 - Verrouiller les portes.
- Situation 2 : les enfants ou les ados ne sont pas dans les locaux
 - Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs.
- Dans tous les cas :
 - Se munir d'un téléphone portable ou du téléphone de la structure.
 - Demander aux enfants de se déplacer rapidement et en silence.
 - Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant.
 - Éteindre les lumières.
 - Débrancher les appareils électriques.
 - S'éloigner des murs, portes et fenêtres.
 - S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides.
 - Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur).
 - Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer.
 - Attendre l'intervention des forces de l'ordre.

25. Alerter

- Déclencher l'alerte spécifique « attaque terroriste » prévue par l'établissement et non pas l'alarme incendie : ALARAME INTRUSION
- Prévenir les forces de sécurité en essayant de donner les informations essentielles (où ? quoi ? qui ?).
 Appeler le 17, le 112 ou par SMS le 114.

26. Se conformer aux consignes des forces de l'ordre et faciliter l'action des secours

- N'évacuer les lieux que sur instruction des forces de l'ordre.
- Laisser toutes les affaires sur place.
- Évacuer calmement les mains levées et apparentes pour éviter d'être perçu comme un suspect.
- Signaler les blessés et l'endroit où ils se trouvent.

ATTENTATS : Comment en parler aux enfants

1. Principes généraux

• Être à l'écoute. Inviter d'abord l'enfant à s'exprimer pour ne pas dire plus que nécessaire. Si vous vous livrez à un moment d'échange en groupe, veiller à ce que la parole de chacun soit respectée, par exemple à l'aide d'un bâton de parole. Vous-mêmes, intervenez le moins possible.
• Protéger tant que possible les enfants des images, ne pas tenir de propos morbides.
• Ne pas édulcorer la réalité mais ne pas rentrer dans les détails.
• Ne pas craindre d'exprimer des émotions. Les enfants ne comprendraient pas qu'un événement aussi choquant soit discuté sans émotion.
• Adapter les discussions à l'âge de l'enfant.
-- Pour les plus jeunes, insister sur le retour à la normale.
-- À partir de 6-7 ans, évoquer la réprobation générale de l'acte, la force de la Loi, et le rôle de protection qu'ont les adultes à l'égard des enfants.
-- Avec les enfants de 8-9 ans, on peut aborder plus précisément les événements sans jamais laisser de place à la brutalité.
-- Avec les adolescents, on peut imaginer des échanges argumentés, mettant en valeur les principes démocratiques de libre expression et de laïcité, mais rappelant aussi le cadre de la Loi.

2. Éléments de discours

Présenter sobrement mais sans détour les événements. Rappeler ce que les autorités ont fait pour sécuriser la population et terminer sur une note de solidarité.
Adapter les explications à l'âge, aux questions et aux faits vérifiés. Éviter les détails violents et les promesses non fondées sur l'absence de danger. Rappeler ce que les adultes et les secours mettent en place pour protéger le groupe et permettre un échange individuel si un jeune le souhaite.
Les échanges sur un événement réel restent distincts des jeux sur les peurs. Ils sont conduits avec la direction, à partir d'informations fiables et sans images choquantes.

Nom et prénom	Fonction et période	Date et signature
Christophe MULLER PAIX	Direction • deux semaines	
Guillaume KANDEL	Animation • 19 au 23 octobre	
Amelle FILALI	Animation • 26 au 30 octobre	
MOUGEOT Sandrine	Intervenant 23/10/26	
MOUGEOT Damien	Intervenant 23/10/26	

XXXVII. Éléments de fonctionnement à compléter

Avant l'ouverture : numéro de déclaration de l'accueil, référent sanitaire et relais, relais de direction, prise en compte du directeur dans l'encadrement, planning quotidien de présence et pauses, budget validé et contacts opérationnels.

horaires et transport Walygator, ajustement des billets et paniers-repas. Finaliser le placement des activités avec Guillaume et Amelle, et reprogrammer les activités déplacées du 30 octobre.

XXXVIII. Documents d'appui

Plaquette Automne 2026 du Secteur Jeunes ; planning des activités ; kit Affronte tes peurs ; prévisionnel repas ADOS ; bon de commande Walygator ; guide animateur des cinq propositions et supports imprimables. Le dossier de fonctionnement contient les versions en vigueur des procédures du site ; les données de santé restent dans un dossier confidentiel.

XXXIX. Références réglementaires et de sécurité

Repères consultés le 17 septembre 2026 ; vérifier les consignes départementales et les procédures locales applicables avant l'ouverture.

Projet pédagogique et encadrement : Code de l'action sociale et des familles, articles R227-25, R227-15 et conditions de l'article R227-17. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074069/LEGISCTA000006160888/

Suivi sanitaire : arrêté du 20 février 2003. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000602110/

Transport : https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F628 ; signalisation : https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F19459

Mise en sécurité et alertes : https://www.info.gouv.fr/risques/se-preparer-a-une-situation-durgence ; https://www.info.gouv.fr/actualite/fr-alert-comment-ca-marche

Incendie : https://www.securite-civile.interieur.gouv.fr/reagir/risques-de-vie-courante/incendie-domestique